

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9
Case postale 1057
2740 Moutier
Téléphone 031 636 42 90
Fax 031 636 39 80
tribunalregional.moutier@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Moutier, 24 janvier 2025

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, février 2025

Date / Heure / Durée / Salle / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
3 février 2025 08:45 heures Journée complète + 4 février 2025 08:30 heures Journée complète + Rendu du jugement le : 6 février 2025 à 14:00 heures Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier PEN 24 71	1 prévenu viol, infraction prétendument commise fin avril 2022 à Corgémont audience avec la présence de la Procureure	Tribunal collégial à 3 juges Président : Richard Greffière : Mosca
3 février 2025 08:30 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée PEN 24 763	1 prévenu violation grave des règles de la circulation (dépasser, hors des localités ou sur une semi- autoroute, la vitesse maximale autorisée de 40 km/h), infraction prétendument commise le 06.04.2024 aux Prés-d'Orvin	Juge unique débats opposition Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Jaussi



<p>5 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:30 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 572</p>	<p>1 prévenu</p> <p>dénonciations calomnieuses, infractions prétendument commises le :</p> <p>1. 14.02.2020 à Bienne</p> <p>2. 22.02.2022 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière e.r. : Ferreira de Sousa</p>
<p>12 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>4:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 498</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>menaces, infractions prétendument commises entre le 12.11.2023 et le 13.11.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, infractions prétendument commises entre le 12.11.2023 et le 13.11.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises entre le 12.11.2023 et le 13.11.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>insoumissions à une décision de l'autorité, infractions prétendument commises le 13.11.2023 et le 17.11.2023 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Ferreira de Sousa</p>
<p>14 février 2025</p> <p>09:00 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du 1^{er} étage</p> <p>PEN 24 564</p>	<p>1 prévenu</p> <p>empêchement d'accomplir un acte officiel, infraction prétendument commise le 29.05.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>rupture de ban, infraction prétendument commise du 22.05.2024 au 30.05.2024 à Moutier, Bienne et Delémont</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>14 février 2025</p> <p>10:30 heures</p> <p>1:00 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 783</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction qualifiée à la loi sur la circulation routière, infraction prétendument commise le 14.08.2024 au Fuet</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	<p>Juge unique procédure simplifiée</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Spieser</p>

<p>17 février 2025</p> <p>08:45 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>18 février 2025</p> <p>13:30 heures</p> <p>Après-midi</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 21 février 2025 à 14:00 heures</p> <p>Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier</p> <p>PEN 23 636</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>abus de détresse, év. désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel, infraction prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 30.07.2021 à Sonvilier</p> <p>+</p> <p>contrainte sexuelle, éventuellement abus de détresse et/ou désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel, infraction prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 30.07.2021 à Sonvilier</p> <p>+</p> <p>contraintes sexuelles, éventuellement abus de détresses, infractions prétendument commise entre le 01.07.2020 et le 30.07.2021 à Sonvilier</p> <p>audience avec la présence du Procureur</p>	<p>Tibunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffier : Imondi</p>
<p><u>huis clos sauf pour les représentants de la presse agréés (art. 70 al. 3 CPP)</u></p> <p>19 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 223</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>actes d'ordre sexuel avec des enfants, infractions prétendument commises entre le 08.06.2021 et le 01.06.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>pornographie dure, infraction prétendument commise à réitérées reprises entre le 04.09.2018 et le 01.06.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>représentation de la violence, infraction prétendument commise à réitérées reprises entre le 04.09.2018 et le 01.06.2022 à Moutier</p> <p>audience avec la présence de la Procureure</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Saner</p>
<p>20 février 2025</p> <p>13:30 heures</p> <p>2:00 h</p> <p>Salle du 1er étage</p> <p>PEN 24 782</p>	<p>1 prévenu</p> <p>infraction à la loi sur les armes, infraction prétendument commise entre le 01.09.2023 et le 21.09.2023 à La Neuveville ou en tout autre endroit</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Ferreira de Sousa</p>
<p>24 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>2:30 h</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 573</p>	<p>1 prévenue</p> <p>faux témoignage, infraction prétendument commise le 14.02.2020 à Bienne</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière e.r. : Jaussi</p>

<p>26 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 509</p>	<p>1 prévenue</p> <p>violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, infraction prétendument commise entre le 04.11.2023 et le 05.11.2023 à Sonvilier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière e.r. : Ferreira de Sousa</p>
<p>27 février 2025</p> <p>08:30 heures</p> <p>journée complète</p> <p>Salle du rez-de-chaussée</p> <p>PEN 24 614</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>lésions corporelles simples, infractions prétendument commises le 25.06.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>tentative contrainte, infraction prétendument commise le 31.03.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>contraintes, infractions prétendument commises le 31.03.2023 à Moutier</p> <p>+</p> <p>menaces, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le 15.12.2022 à Moutier 2. le 31.03.2023 à Moutier <p>+</p> <p>violation grave des règles de la circulation routière, infraction prétendument commise le 03.10.2023 à Court</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises le 15.12.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le 15.12.2022 à Moutier 2. le 31.03.2023 à Moutier 3. le 25.11.2023 à Moutier 	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière : Heyer</p>
<p>27 février 2025</p> <p>13:30 heures</p> <p>3:30 h</p> <p>Salle du 1er étage</p> <p>PEN 24 873 / 874</p>	<p>1 prévenu</p> <p>refus de servir, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. du 13.02.2023 au 11.08.2023 à Tramelan 2. du 25.09.2023 au 22.03.2024 à Porrentruy 3. du 03.06.2024 au 02.07.2024 à Porrentruy <p>et procédure en révocation éventuelle de sursis</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>

28 février 2025	1 prévenu	Juge unique procédure simplifiée
13:30 heures	3 parties plaignantes	Président : Richard
1:00 h	vol en bande et par métier, infraction prétendument commise entre le 16.09.2019 et le 17.09.2019 à Moutier	Greffière e.r. : Bürki
Salle du rez-de-chaussée		
PEN 24 870	+ tentatives de vols en bande et par métier, infractions prétendument commises : 1.le 11.09.2019 à Bussigy-Lausanne 2.le 15.09.2019 à Yverdon-Les-Bains + dommages à la propriété, infractions prétendument commises : 1.entre le 16.09.2019 et le 17.09.2019 à Moutier 2.le 11.09.2019 à Bussigy-Lausanne 3.le 15.09.2019 à Yverdon-Les-Bains + violation de domicile, infraction prétendument commise entre le 16.09.2019 et le 17.09.2019 à Moutier audience avec la présence du Procureur	

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue du Château 9, 2740 Moutier.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).